

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 15 septembre 2025 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : 4050, chemin du Lac-Lane

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Permettre l'empiètement de la cheminée dans la marge latérale.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 15 septembre 2025. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 26^e jour du mois d'août 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 26^e jour du mois d'août, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois d'août 2025.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey
